

**COMPTE RENDU
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2019**

Convocation du Conseil : 06/12/2019

PRESENTS : Mrs DIDIER, RABATEL, JULLIEN-VIEROZ, ARMAND, PELLET, JACQUIER.
Mmes RATTIER, EHRLER, GUILLAUD.

Absents : Mr ALLELY qui donne pouvoir à Mme GUILLAUD, Mme BELLIER qui donne pouvoir à Mme EHRLER

Secrétaire de séance : Claudine GUILLAUD.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mois de NOVEMBRE.

TARIFS PUBLICS 2020

Lecture est faite par Monsieur le Maire des tarifs proposés pour l'année 2020.

Quelques évolutions sont proposées et mises au vote :

Tarifs de stationnement de la vogue annuelle : au vu de la baisse du nombre de forains et de la fréquentation des usagers, M Jacquier propose de revoir le tarif à la baisse, voire d'appliquer la gratuité de stationnement, qui est déjà appliquée régulièrement à certains commerçants ambulants.

Après délibération, il est voté la gratuité du stationnement pour la vogue annuelle par 11 voix pour, une voix contre et une abstention.

Location des salles :

M. Rabatel propose l'instauration d'un tarif avec et sans chauffage pour la salle St Maurice (rejet par 12 voix contre, 1 pour), ou la possibilité de tarif réduit si un problème technique se posait lors de la location (rejet par 9 voix contre 4 pour). Il est donc proposé le maintien des tarifs à l'identique.

Mme Rattier propose de demander également aux associations le versement des cautions ménage de 150 € et dégradation de 500 € lors des locations de salles : approbation par 12 voix pour et une abstention

Les tarifs publics suivants sont donc proposés pour 2020

OBJET		Montant
Bibliothèque (gratuit moins de 25 ans)		10 €
Photocopies : Couleur		0.50 €
Noir et blanc		0.20 €
Location matériel		
Table	Unité	4 €
banc	Unité	2 €
chaise	Unité	0.50 €
Location de salles – cautions pour particuliers et associations		
Cauton ménage		150 €
Cauton dégradation		500 €
Location de salles – Particuliers domiciliés sur Gillonnay		
Salles communales ½ journée		70 €
Salles communales Week-end		200 €

Location de salles – Associations ayant leur siège à la Mairie		
Prêt gratuit pour deux manifestations + Assemblée Générale puis : Salles Communales Week-end		60 €
Cours collectifs payants - Tarif à l'heure, dans la limite de 3h/semaine		gratuit
Location de salle -Associations extérieures ayant un lien avec Gillonnay (membre adhérent...)		
Salle des associations/Salle foyer -journée		50 €
Salle Saint Maurice/Salle des Fêtes -journée		100 €
Salle Saint Maurice/Salle des Fêtes – Week-end		200 €
Salle St Maurice/Salle des Fêtes – tarif horaire		10 €
Cours collectifs payants - Tarif à l'heure, dans la limite des créneaux disponibles		3 €
Concession cimetière (attribution et renouvellement)		
Trentenaire	la place	300 €
Cinquantenaire	la place	450€
Columbarium		
Gravure de l'inscription sur plaque à la charge du concessionnaire		
Case 15 ans		500 €
Case 30 ans		850 €
Cavurne 15 ans		350 €
Cavurne 30 ans		700 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs publics ci-dessus, pour une application au 01/01/2020.

RASED – convention de partenariat – financement intercommunal.

M le Maire rappelle la convention établie par les 14 communes du Rased du secteur de la Cote St André, visant à définir les modalités de son financement.

La ville de la Côte St André centralise annuellement les commandes de fonctionnement du Rased et prend en charge les factures correspondantes. Les autres communes participeront annuellement sur la base de 32 € par classe (soit 128 € pour Gillonnay (4 classes)

La convention conclue pour une durée de 3 ans (2016- 2018) étant arrivée à échéance, le conseil municipal est invité à valider son renouvellement pour 3 nouvelles années scolaires (2018/2019 à 2020/2021)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de partenariat avec la Cote St André pour le financement du Rased de secteur.

- AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de la convention, et à toutes démarches nécessaires à son application.

Services périscolaires –contrats à durée indéterminée de droit public – Evolution des rémunérations.

M le Maire rappelle au conseil le recrutement des 4 agents du service périscolaire sous CDI de droit public depuis le 01/01/2017, avec rémunération selon indice de la fonction publique territoriale, selon les modalités suivantes à ce jour :

Emploi	Tps travail	Indice B/M
Directrice - services périscolaires	17h15 annualisé	459/402 + SFT
Animatrice- services périscolaires	13h50 annualisé	386/354 + SFT
Animatrice- services périscolaires	14h30 annualisé	386/354 + SFT
Animatrice- services périscolaires	16h50 annualisé	386/354 + SFT

Il informe que, conformément aux règles régissant les CDI de droit public de la FPT, il convient de réévaluer la rémunération des agents en CDI tous les 3 ans.

Il présente les différentes options étudiées : évolution similaire au personnel fonctionnaire (avancement d'un échelon), ou selon évolution du SMIC ou de l'inflation et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'évolution des rémunérations des agents périscolaires correspondant à un échelon supplémentaire.
- **APPROUVE la modification des emplois à compter du 1^{er} janvier 2020, selon les modalités ci-dessous.**

Emploi	Tps travail	Indice B/M
Directrice - services périscolaires	17h15 annualisé	471/411 + SFT
Animatrice- services périscolaires	13h50 annualisé	412/368 + SFT
Animatrice- services périscolaires	14h30 annualisé	412/368 + SFT
Animatrice- services périscolaires	16h50 annualisé	412/368 + SFT

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires

BUDGET : validation des RAR

1°) Monsieur le Maire présente le tableau des crédits d'investissement engagés mais non réalisés, à inscrire en Reste-à-réaliser sur le budget 2020.

Monsieur JULLIEN VIEROZ fait état de l'avancement des travaux concernant l'aménagement de la place de la mairie et de ses abords. Afin de terminer ce programme (hors fontaine), il reste à réaliser les plantations et l'achat de mobilier urbain pour un montant total de 13 657.08 €. M. le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur la réalisation de ces travaux et à intégrer cette somme dans les RAR 2019.

Approbation par 10 pour et 3 abstentions.

2°) **CCAS** : Proposition est faite de transférer les frais afférents au repas et colis des anciens sur le budget communal 2019, et non sur le budget CCAS 2020 (comme il était habituel) afin de ne pas engager de crédit sur le budget CCAS du prochain mandat : adopté à l'unanimité.

3°) Budget communal 2019 – Décision Modificative n° 4.

M. le Maire propose au conseil la décision modificative suivante, afin de permettre l'inscription des travaux de la place de la mairie en reste-à-réaliser et de transférer les études liées du compte 2031 au compte 2315.

Désignation Diminution sur crédits Augmentation sur crédits

D 020 : Dépenses imprévues Invest 9 500,00 €

TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest 9 500,00 €

D 2031 : AMENAGT CENTRE BOURG 18 400,00 €

TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles 18 400,00 €

D 2111 : Terrains nus 10 000,00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles 10 000,00 €

D 2315 : AMENAGT CENTRE BOURG 37 900,00 €

TOTAL D 23 : Immobilisations en cours 37 900,00 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 au budget primitif communal 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

Recensement 2020 / recrutement des agents recenseurs : 2 candidatures reçues dont une retenue.

Le recrutement de la deuxième personne se fera prochainement par le biais de candidatures reçues dans les communes avoisinantes.

Enquête mobilité région grenobloise : étude d'utilité publique confiée au cabinet Alyce par la SMTC, en face à face ou par téléphone auprès de ménages tirés au sort. L'information sera faite sur le site de la mairie et par affichage.

Transmission ferme RIBAN : lecture est faite par M. le Maire d'un courrier émanant de l'acquéreur « Terres de lien » confirmant son accord quant à l'inscription à l'acte d'une servitude d'eaux pluviales sur la parcelle ZA 223 afin de permettre l'implantation à terme d'un collecteur. Ce courrier sera annexé à l'acte de vente.

Installation de la fibre : M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le Conseil Départemental où cette question a été abordée, au vu des problèmes techniques et de délais rencontrés.

Des manquements de l'entreprise Isère Fibre, chargé du raccordement, sont confirmés. Pas de réponse précise en ce qui concerne le délai de raccordement à la fibre pour les bâtiments publics, entreprises et particuliers.

Mme RATTIER informe l'assemblée qu'elle n'assurera pas son rôle de **correspondante du DL** pour toute info concernant les prochaines élections municipales. S'adresser directement au DL qui renverra ensuite à la correspondante concernée.

Cérémonie des Vœux 2020 fixée au vendredi 10 janvier prochain à 19 h avec distribution de la mallette de bienvenue aux nouveaux habitants et remise des diplômes secouristes.

Distribution des colis aux habitants de plus de 75 ans : samedi 14 décembre au matin par les élus et membres du CCAS. Bon retour du repas des anciens.

Pré-réception des travaux **d'assainissement du Coloneau et du Clos** fixée au vendredi 13 décembre prochain.

Urbanisme : réunion de l'AG constitutive pour le nouveau lotissement « Petite Bièvre » fixée au jeudi 19/12 à 18 H salle des associations.

Le PLUi, a été approuvé lors du dernier Conseil Communautaire. Consultable sur le site de Bièvre Isère Communauté ainsi qu'en mairie. Il sera prochainement mis en ligne sur le site de la mairie de Gillonnay.

Prochains Conseils Municipaux fixés au 23 janvier et 20 février 2020

Séance levée à 22H30.